



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 50834

Texte de la question

M. Xavier Pintat attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération sur la situation des retraites français dont les pensions sont versées par les caisses de retraite d'Etats africains de la zone franc. La dévaluation du franc CFA, intervenue le 12 janvier 1994 à l'instigation de la France, a réduit brutalement le pouvoir d'achat d'environ 3 000 retraites français. Tous les autres acteurs économiques concernés (Etats africains, entreprises et salariés français expatriés...) ont reçu compensation de la France pour le préjudice qu'ils ont subi, sauf ces personnes. Par ailleurs, leurs difficultés sont souvent aggravées par l'incapacité des organismes africains d'honorer leurs engagements. Déjà, le Congo ne verse plus de pensions depuis début 1994 et le Cameroun depuis 1995. Et d'autres Etats risquent de connaître des situations analogues. Depuis trois ans, nombre de ces retraites vivent avec des revenus dérisoires parfois inférieurs au minimum vieillesse. Avec dignité, ils demandent au Gouvernement des mesures de justice. Les anciens du Gabon et de l'Afrique centrale et occidentale représentant 60 % des retraites concernées, demandent une juste et automatique compensation par l'Etat des pertes de revenus dues à la dévaluation, la reprise de la gestion de ces retraites par un organisme français, habilité à négocier le versement des pensions par les caisses de pays africains et à en assurer la répartition et une intervention ferme de l'Etat auprès de ses homologues africains pour garantir par tous les moyens le respect des accords bilatéraux en matière de retraite. Il rappelle que les quelques dispositions prises en particulier l'allocation exceptionnelle mise en œuvre à partir du 4 octobre 1994, ont été largement insuffisantes pour résoudre ce dossier au fond. Le Médiateur de la République en a d'ailleurs régulièrement informé le Gouvernement. Il demande donc quelles mesures urgentes le Gouvernement entend prendre pour répondre aux légitimes attentes de nos compatriotes et ce conformément aux conclusions de la mission Leroy chargée d'expertiser la situation des caisses de retraite de six Etats de la zone franc.

Données clés

Auteur : [M. Pintat Xavier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50834

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1974